



COMMUNE D'AGNETZ

COMMUNE DE CLERMONT

COMMUNE D'ANSACQ

COMMUNE DE CAMBRONNE-LES-CLERMONT

COMMUNE DE RANTIGNY

COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

# Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Neuilly-sous-Clermont



Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du :  
1/5000ème

## Cadastre

 Limite communale

## Information ponctuelle

 Ferme

## Prescription Linéaire

 Orientation d'aménagement (voie de desserte)

 Principe de voie

## Prescription surfacique

 Espace boisé classé

 Bande boisée à créer

 Emplacement réservé

 Bâtiment agricole classé au titre de l'article L 151-11 2° du code de l'Urbanisme

 Bande d'inconstructibilité

## Découpage en zones

 Zones du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1AU : zone naturelle non équipée, urbanisable à court et moyen terme dans laquelle l'aménageur est tenu de financer les équipements (VRD) et dans le cadre d'un aménagement cohérent faisant l'objet d'un plan de masse global.

1AUe : zone naturelle non équipée, destinée à l'urbanisation future et comprenant des activités commerciales et artisanales.

1AUh : zone naturelle non équipée, urbanisable à court et moyen terme, destinée à recevoir des constructions à usage d'habitation.

2AUh : zone naturelle non équipée destinée à l'urbanisation future, dans laquelle les constructeurs sont tenus de participer financièrement à la réalisation des équipements.

A : zone naturelle qu'il convient de préserver en raison de la qualité agricole des terrains et la volonté de maintenir l'activité agricole.

N : zone naturelle sensible à protéger très strictement en raison de la qualité des paysages et des milieux naturels liés à la présence de la forêt notamment sur les versants et de l'eau. cette zone compte quelques habitations isolées.

NI : secteur destiné aux activités de sports et de loisirs.

Np : secteur correspondant au domaine de Coutance, à son parc et son système hydraulique qui constituent un intérêt patrimonial et paysager réel.

UA : secteur correspondant au paysage urbain d'origine villageoise. Il s'agit du centre ancien du village.

UB : secteur correspondant au paysage urbain de type "organique" : les faubourgs ruraux structurés initialement par les fermes, dont certaines sont exemplaires au plan architectural et complétés par de l'habitat et des implantations plus récentes.

UBa : secteur ne bénéficiant pas de l'assainissement collectif.

UC : zone correspondant au paysage urbain de type "pavillonnaire". Elle présente les caractéristiques suivantes : la vocation est essentiellement l'habitat.

UCa : secteur correspond au secteur pavillonnaire non desservi par le réseau d'assainissement eaux usées.

UCm : secteur correspondant à une partie du lotissement d'Auvillers. (parcelles très petites et densité de l'urbanisation forte)

UD : zone correspondant à un paysage urbain structuré par des équipements publics. Cette zone présente une vocation d'équipements et de bâtiments d'intérêt communal. (services techniques, scolaires, sportifs, de loisirs...)

UE : zone constituée d'un ensemble de constructions spécifiques à vocation commerciales et artisanales.

UEc : secteur destiné à recevoir une aire de service pour l'entretien et la réparation des caravanes et camping-cars.

UP : zone correspond au paysage urbain de type grande propriété attenant à un parc. Elle présente les caractéristiques suivantes : une vocation d'habitat, l'activité de type résidentielle et touristique est admise.

0 500 1000 m